

CNCPH – COMMISSION SANTE – BIEN-ETRE –BIENTRAITANCE SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2016

Note Marie-Claire AULAGNE

- 1) **Projet de décret relatif à la «déclaration des événements indésirables graves associés à des soins et aux structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients»**
Avis sous réserve rendu par la CNCPH.

Commentaires : pour être mieux entendu, décision unanime des membres présents d'appuyer sur les points durs et les prioriser. Deux sont retenus (cf. compte rendu à venir).

- 2) **Proposition APF/CRF d'un groupe de travail de la commission santé sur la question « gestes de soin – actes de la vie courante».**

En vue de son organisation, le Bureau va transmettre un appel à candidature aux membres de la CNCPH, en leur précisant le périmètre et les modalités de travail. La première date de travail est fixée le 7 octobre à 13 H 30. Le lieu reste à fixer.

Commentaires : Un échange très intéressant s'est engagé sur ce thème avec des témoignages poignants de personnes en situation de handicap qui souffrent d'attitudes inadaptées de la part de professionnels à domicile. Je suis intervenue pour dire que ce travail était important pour clarifier certaines questions qui se posent dans les établissements et notamment en MAS où les équipes éducatives et soignantes sont totalement imbriquées dans l'accompagnement de la personne. Cela touche à des questions de compétences et de responsabilité, directement liées à la qualité et à la sécurité des soins. A la fin de la réunion, Madame Aliette GAMBRELLE, co-animatrice, m'a fait savoir qu'elle avait apprécié mon intervention et qu'elle me rejoignait sur la nécessité d'approfondir la question.

GEPSO : Une fois la mission précisée (périmètre et modalités de travail), Il serait intéressant d'informer les établissements et leur demander leur avis sur les points à travailler ou les problèmes qui se posent. J'ai, pour ma part, quelques exemples bien concrets. L'intérêt que j'ai pour ce groupe de travail, renforcé par la discussion avec Madame GAMBRELLE, me pousse à y participer le 7 octobre. Toutefois, il se pourrait que le groupe travaille sur plusieurs thématiques et qu'en fonction du nombre de candidatures, il soit élargi. Dès que je reçois la feuille de route, je vous la transmets.

- 3) **Etude en cours** : Le Conseil de l'Ordre des médecins organise mi-octobre un travail sur les refus de soins envers les personnes handicapées, émanant des médecins en cabinet libéral. En 2011, une centaine de refus de soins ont été constatés. (Même démarche pour les chirurgiens-dentistes).

GEPSO : Il serait intéressant de diffuser le plus largement possible cette demande pour faire remonter «des cas anonymes très concrets et divers » de refus de soins implicites ou explicites. Le retour de ces cas doit se faire avant le 4 octobre.